Pedibus

Charte d'engagement

1. **Concernant les Accompagnateurs**

- Etre sur le lieu du départ 5 minutes à l'avance
- En cas d'impossibilité, c'est à l'accompagnateur de contacter un remplaçant et de prévenir le pilote de ligne au plus tard la veille au soir si possible
- En cas d'intempéries, l'accompagnateur remplaçant est d'office sollicité pour renforcer la surveillance sur le trajet
- Pour les accompagnateurs en poussette, le binôme ou le trinôme doit obligatoirement se faire avec un accompagnateur sans poussette
- Le port du gilet est obligatoire pour les parents accompagnateurs
- 2 accompagnateurs par ligne et au moins 1 adulte pour 8 enfants
- Certains enfants sont autorisés par leurs parents à rejoindre seul l'arrêt. Jusqu' à l'arrêt, ils restent sous la responsabilité civile de leurs parents
- En cas d'incident, un adulte reste avec l'enfant accidenté et contacte ses parents au moyen des coordonnées qui figurent sur la feuille de route
- Respect des règles de sécurité routière
- Faire l'appel à chaque arrêt
- Garder une bonne allure de marche et marcher à l'arrière du pédibus afin de garder tous les enfants sous vos yeux. Vous pouvez responsabiliser 2 enfants en les nommant « chauffeur » et en leur donnant des consignes.
- N'hésitez pas à élever la voix pour faire respecter les règles
- Dans le cas où vous devez traverser un passage piéton non encadré, arrêtez le pédibus, prenez la tête du pédibus pour commencer à traverser et restez au milieu de la chaussée jusqu'à ce que les derniers enfants vous aient rejoint
- A l'arrivée à l'école, ne dispersez pas les enfants. Les enfants scolarisés en maternelle doivent être accompagnés jusque dans leur classe

2. **Concernant les Enfants**

- Equipez les enfants en fonction du temps (parapluie, casquette, bottes, …) et aussi d'un gilet (pour les plus petits) ou d'un brassard fluoresçant (pour les plus grands)
- Les enfants doivent se présenter à l'heure à l'arrêt du Pédibus, le Pédibus n'attends pas les retardataires
- Les enfants doivent attendre à l'arrêt que les accompagnateurs les accueillent
- Respect des consignes et obéissance des accompagnateurs

3. Concernant le fonctionnement du Pédibus

- Le Pédibus est une démarche citoyenne portée par les parents et les bénévoles. La commune de la Fare les Oliviers est associée à cette démarche en appui organisationnel et logistique. L'implication régulière des parents et des bénévoles est donc nécessaire. Il sera proposé des réunions trimestrielles afin d'échanger sur le fonctionnement du Pédibus et de permettre son évolution. En cas de litige sur une ligne, le pilote de la ligne réunit l'ensemble des parents et bénévoles pour en discuter et les décisions sont prises de manière commune. Le non respect des règles de fonctionnement peut entraîner une exclusion du Pédibus.
- L'inscription au Pédibus peut se faire pour une ou plusieurs journées dans la semaine, cependant parents et enfants s'engagent à le prendre de manière régulière. Le Pédibus n'est en aucun cas un ramassage scolaire « à la carte ».
- Le Pédibus est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de la Fare les Oliviers. Pour les enfants qui ne résident pas à proximité des arrêts de ligne de Pédibus, ils peuvent être déposés en voiture aux arrêts.

Nom et signature des Parents :

Nom et signature du pilote de ligne :

Nom et signature de l'enfant :